

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 139 la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 139 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
3 mai 1960Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est accordé à M. Sayed Ali Ben Aboubaker Assakafe, Cadi du Tribunal du Charia de Diibouti, un nouveau et dernier délai d'un an, à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération, pour terminer la mise en valeur de la parcelle de terrain, formant le lot n° 415 du plan cadastral du Plateau du Serpent et immatriculée au Livre foncier sous le n° -707, dont la concession provisoire lui a été accordée suivant arrêté n° 406 du 13 mars 1956. Art. 2. — Les formalités d'enregistrement et de timbre de la présente délibération seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission Permanente, DAHER ADEN DOUALE. Le Secrétaire de la Commission Permanente, R. GAUDIBERT.